

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 74/2024
réglementant le stationnement et la circulation
9 impasse du Château

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux SDEA concernant la rupture d'une conduite A.E.P sise 9 impasse du Château du 11/12/2024 au 16/12/2024 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE :

- ARTICLE 1 :** La route sera barrée ;
- ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux ;
- ARTICLE 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place par la société SDEA, responsable des travaux ;
- ARTICLE 4 :** Une coupure d'eau temporaire, nécessaire pour la réalisation de travaux visant à garantir la fiabilité et la sécurité du réseaux d'eau potable, interviendra aux dates et horaires suivants :
- Jeudi 12 décembre 2024 de 10h00 à 15h30
 - Vendredi 13 décembre 2024, de 10h00 à 15h30
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est valable à partir du 11 décembre 2024 jusqu'à la fin des travaux ;
- ARTICLE 6 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :
- M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE
 - SIS DU BAS-RHIN
 - SMICTOM ALSACE CENTRALE



Fait à Sundhouse, le 09 décembre 2024

Le Maire,
Mathieu KLOTZ